



Le 5 février 2022

Monsieur Pierre PRIBILE  
 Directeur de l'A.R.S  
 Bourgogne Franche-Comté  
 Le Diapason - 2 place des Savoirs  
 21035 DIJON

**OLIVIER  
 RIETMANN**

**SENATEUR  
 DE LA  
 HAUTE-SAÔNE**

**MEMBRE  
 DE LA COMMISSION  
 DES AFFAIRES  
 ECONOMIQUES**

Monsieur le Directeur,

Depuis plusieurs mois, la situation du Docteur François ZIEGLER suscite de nombreuses incompréhensions mais aussi des inquiétudes qui ne sont aucunement apaisées aujourd'hui.

Fin décembre, j'ai interrogé Mme Alexandrine KIENTZY-LALUC, Directrice du Groupement Hospitalier de la Haute-Saône, sur les raisons pour lesquelles la demande de prolongation d'activité présentée par le Dr Zielger avait été rejetée.

Il m'a été répondu que cette décision avait été prise par le Centre National de Gestion sans toutefois m'informer du vote préalable négatif de 3 représentants du GH 70, précision utile découverte ultérieurement. Il m'a été également opposé la plainte que vous aviez déposée et dont je ne pouvais évidemment juger du bien fondé.

Le 28 janvier dernier, j'ai donc tenu à visiter la Clifransep et à échanger avec l'équipe de cette clinique dont les explications argumentées m'ont convaincu de la nécessité de défendre une structure aussi indispensable qu'atypique au regard de la renommée acquise depuis près de 10 ans.

Ce vendredi 4 février, le Conseil de l'ordre des médecins a décidé, à l'unanimité, de ne pas donner suite à votre plainte dont il est par ailleurs possible de noter, pour s'en étonner, qu'elle s'appuyait sur un fait datant de 2019.

Plusieurs questions légitimes peuvent dès lors être posées clairement :

- L'ARS et le GH 70 poursuivent-ils une stratégie d'affaiblissement de la Clifransep dont le seul tort serait d'être installée dans une petite ville comme Lure ?
- Une telle stratégie viserait-elle à transférer une partie de l'activité de la Clifransep pour conforter le CHU de Besançon ?
- Le cas échéant, une telle stratégie n'entre-t-elle pas en contradiction avec la mission de régulation qui relève de la compétence de l'ARS et qui comporte une dimension territoriale, (pour une meilleure répartition des médecins et de l'offre de soins sur le territoire) ? Sauf à considérer que seule est prise en considération la dimension économique de la régulation (pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses de santé) ?
- Dans le cas contraire, quels moyens adaptés et pérennes sont d'ores et déjà programmés pour remplacer le Docteur Ziegler dès le mois d'avril et assurer ainsi la continuité de la prise en charge des patients ?

En tout état de cause, selon les informations qui m'ont été communiquées, il est à craindre qu'aucune solution satisfaisante et durable ne soit opérationnelle dans un délai aussi court.

15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06 - TELEPHONE : 01 42 34 14 12  
 13, RUE DE LA TOUR - 70300 LUXEUIL-LES-BAINS - TELEPHONE : 03 84 49 72 95 - FAX : 03 84 40 58 52  
 COURRIEL : [o.riemann@senat.fr](mailto:o.riemann@senat.fr)

- 2 -

C'est pourquoi, au titre de votre mission de pilotage de l'organisation sanitaire, je sollicite votre intervention afin que, dans les meilleurs délais, le Docteur Ziegler soit autorisé à prolonger son activité en vue de préparer une transition efficace, conformément à ce qui était prévu initialement et conformément à ce qui a déjà été accordé à bon nombre d'autres praticiens hospitaliers ayant atteint l'âge du départ en retraite.

Je vous saurai également gré de bien vouloir me recevoir rapidement pour échanger sur cette situation interpellante.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

*Bien cordialement,*  
  
 Olivier RIETMANN

**Copie pour information :**  
 Monsieur le Préfet de la Haute-Saône  
 Monsieur le Maire de Lure  
 Madame la Directrice du GH 70